

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Camille Boisjoly-Grisé

<https://www.cadre21.org/membres/27bdf7f4a99c3ac4211c5e91>

Date d'obtention : 2023-02-15 16:37:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, lorsqu'une personne vient signaler un évènement, il faut commencer par rencontrer l'auteur du signalement pour lui poser des questions et ainsi répondre à la grille d'évaluation. Une fois cette action faite, il faut faire la même chose avec la personne victime. Il est important de poser les bonnes questions et de valider les informations pour s'assurer s'il y a d'autres personnes au courant. Une fois cette rencontre terminée, il faut rencontrer la personne qui est l'instigateur. Une fois la grille d'évaluation complétée, il est important de terminer s'il s'agit d'un évènement qui est malveillant ou impulsif. Dans les deux cas, les policiers doivent être mis au courant et des intervenants seront faits tels qu'aviser les parents ainsi qu'un signalement à la DPJ. Le téléphone peut également être confisqué pour donner aux enquêteurs en cas d'évènement malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens plusieurs choses en lien avec les mises en situation. Tout d'abord, je retiens que chaque situation qu'on va vivre est différente, mais dans chacune d'entre elles, on doit suivre le même protocole déjà établi pour éviter de faire des erreurs. Également, je retiens que si un policier nous demande de discuter avec un élève au sujet d'une situation, il faut refuser, car nous ne sommes pas un mandataire. Également, si un parent demande à ce qu'on rencontre un élève pour un évènement en dehors de l'école, il faut le référer au service de police. Dernièrement, si l'intervenant se rend compte qu'il s'agit d'un geste malveillant, il faut confisquer le téléphone du jeune pour éviter la propagation de la photo et il faut le transférer aux policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

D'après moi, l'étape qui semble la plus délicate est celle de rencontrer la victime, la personne qui a reçu les photos ainsi que les témoins. Je pense cela, car lors des diverses rencontres, tu dois être en mesure de poser les bonnes questions sans faire d'interprétation et sans donner l'impression que tu portes un jugement à la situation. De plus, il faut amener le jeune à vouloir se confier à nous et nous expliquer la situation, ce qui n'est pas toujours une tâche facile et cela peut être délicat.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf